

Simple et pratique pour démarrer, le régime micro peut devenir moins avantageux lorsque l'activité se développe. Changer de régime ou de statut peut alors permettre de mieux maîtriser ses coûts et de soutenir son développement.

► LES LIMITES DU STATUT MICRO-ENTREPRENEUR

Le régime micro est simple... **mais il peut devenir un frein à la rentabilité :**



IMPOSSIBLE DE DÉDUIRE SES CHARGES

matériaux, carburant, outils...



COTISATIONS CALCULÉES SUR LE CHIFFRE D'AFFAIRES

même si peu de marge



PLAFOND DE CHIFFRE D'AFFAIRES LIMITÉ

83 600€ en prestation de service



TVA NON RÉCUPÉRABLE

Résultat : Plus l'activité se développe, plus vous travaillez... sans forcément gagner plus.

► LE DÉCLIC : QUAND FAUT-IL CHANGER ?



SIGNAUX D'ALERTE :

- ▀ Vous achetez beaucoup de matériaux,
- ▀ Vos charges augmentent,
- ▀ Vous approchez du plafond de CA,
- ▀ Vous avez peu de trésorerie malgré un bon CA,
- ▀ Vous souhaitez recruter et transmettre votre savoir-faire,
- ▀ Vous souhaitez investir et développer votre activité.

Si vous cochez 2 ou 3 cases : le changement de régime/statut devient stratégique !

► LES ALTERNATIVES PLUS RENTABLES POUR DÉDUIRE LES CHARGES ET SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE



Entreprise individuelle au réel (EI réel)

Le régime le plus simple pour entrer dans une logique économique « réelle » sans quitter l'entreprise individuelle.



Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée (EURL)

Le modèle économique privilégié pour optimiser les charges sociales et stabiliser la rémunération du dirigeant.



Société par actions simplifiée unipersonnelle (SASU)

La forme sociétale privilégiée pour accompagner la croissance de l'entreprise et permettre un développement à grande échelle.

► LES BÉNÉFICES DU CHANGEMENT



**PAYER DES CHARGES SUR
CE QUE VOUS GAGNEZ
RÉELLEMENT**



**RÉCUPÉRER
LA TVA**



INVESTIR PLUS FACILEMENT



DÉVELOPPER SON ENTREPRISE
(embauche, matériel)



AMÉLIORER SA TRÉSORERIE

► PLAN D'ACTION SIMPLE

- ... **1** Faire le point sur votre chiffre d'affaires et vos charges.
- **2** Calculer votre rentabilité réelle : déduisez de votre CA l'ensemble des charges et des taxes.
- **3** Comparer avec un régime au réel.
- **4** Se faire accompagner, notamment par votre CAPEB départementale.
- **5** Planifier le changement au bon moment, prendre en compte différents paramètres (déclaration de TVA, plafond de CA, année fiscale...).
- **6** Tenir une comptabilité complète (grand livre, bilan, bilan comptable...).



BOÎTE À OUTILS

Simulateur URSSAF : mon-entreprise.urssaf.fr/simulateurs/indépendant :🐁



EN SAVOIR PLUS

- Dossier pratique - Quand évoluer du régime micro vers un régime de droit commun ? : capeb.fr/www/capeb/media/national/CPE/dp-evolution-micro-droit-commun-avril-2026.pdf :🐁
- Dossier pratique - La micro-entreprise : caractéristiques principales et limites du régime : capeb.fr/www/capeb/media/national/CPE/dp-micro-entreprise-octobre-2025.pdf :🐁

LE RÉGIME MICRO PEUT ÊTRE ADAPTÉ POUR DÉMARRER, MAIS IL EST LIMITÉ POUR SE DÉVELOPPER

Changer de régime/statut permet de maîtriser ses coûts et maximiser ses gains.

N'hésitez pas à vous rapprocher de votre CAPEB pour toute question et pour vous faire accompagner dans vos démarches.